

RAPPORT n° 93/6-04
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 1993

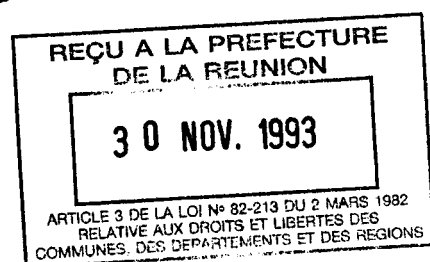
Par Délibération n° 93/4-09 du 24 juillet 1993, vous avez adopté les tarifs applicables aux "Journées Commerciales de Saint-Denis" qui se sont déroulées du 03 au 12 septembre 1993. A cette occasion, vous avez également approuvé le principe de l'encaissement des recettes par la Régie Marchés et Droits de Places d'une part, et leur reversement à la Commune d'autre part.

Les réalisations s'étant révélées supérieures aux prévisions prises en compte au niveau du Budget de la Régie, il convient de réajuster ces dernières afin de pouvoir reverser à la Commune la totalité de ces recettes. D'où la présente Décision Modificative qui se monte à 100 000 F pour la Section de Fonctionnement, la Section d'Investissement ne subissant aucune modification.

Il vous est demandé d'approuver la Décision Modificative au Budget 1993 de la Régie Marchés et Droits de Places telle qu'elle figure en Annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 93/6-04
au Conseil Municipal
en séance du samedi 20 novembre 1993

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 1993

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/6-04 du Maire ;

Vu le rapport de Gabriel ARMOUDOM, 10ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Economie et Finances ;

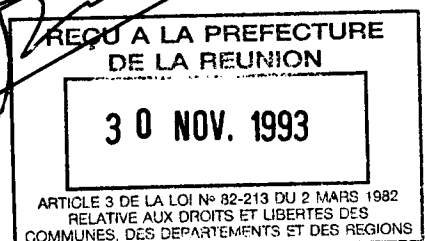
Sur l'avis favorable desdites Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

Approuve la Décision Modificative au Budget 1993 de la Régie Marchés et Droits de Places qui se monte à 100 000 F pour la Section de Fonctionnement (confer Annexe).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 NOV. 1993

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

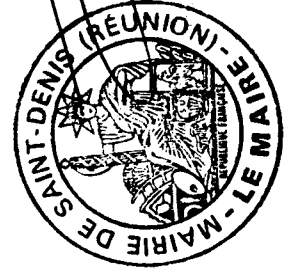
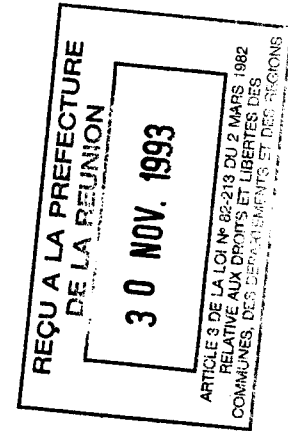


REGIE MARCHES et DROITS DE PLACE - DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 1993
SECTION D'INVESTISSEMENT

N° Chap	DEPENSES		Inscriptions budgétaires	Décisions Modificatives		N° Chap	RECETTES		Inscriptions budgétaires	Décisions Modificatives	
	N° Cpte	Libellés		Annulations	Inscriptions nettes		N° Cpte	Libellés		Annulations	Inscriptions nettes
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		798 894				EXCEDENT ANTERIEURS REPORTES		265 107		
	214/	Construction sur sol d'autrui	509 068			10	APPORT, DOTATION, RESERVES				
	2141 -	Bâtiments	199 105				106 / Réserves				
	2145 -	Inst. Gén., Agenc. & Aménag. des const	309 963				1068 - Autres Réserves				
	215 /	Installat° Techn. Mat. et Outil. Industriel	30 000								
	2154 -	Matériel et Outillages industriels	30 000								
	218 /	Autres immobilisations corporelles	259 826			21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		398 893		
	2181 -	Inst. gén., agenc. & aménag. divers	219 826				218 - Autres immobilisations corporelles		398 893		
	2184 -	Mobilier	40 000								
23	IMMOBILISATIONS EN COURS										
	231/	Immobilisations en cours									
	2314 -	Construction sur sol d'autrui				28	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		226 207		
28	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		91 313								
	281/	Amortissement des immobilisations	91 313				281 / Amort. des immobilisat° corporelles		226 207		
	2818 -	Autres immobilisat° corporelles	91 313				28141 - Bâtiments		42 602		
							28145 - Installat° Gies. Agencs et aménagts		109 958		
							28154 - Matériels et outillages industriels		6 000		
							28181 - Autres immobilisations corporelles		61 932		
							28184 - Mobilier		5 715		
TOTAL GENERAL			890 207			TOTAL GENERAL			890 207		

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis,
en séance du samedi 20 novembre 1993

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



REGIE MARCHES et DROITS DE PLACE - DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 1993
SECTION DE FONCTIONNEMENT

N° Chap	DEPENSES		Inscriptions budgétaires	DECISIONS MODIFICATIVES		N° Chap	RECETTES		Inscriptions budgétaires	DECISIONS MODIFICATIVES		Total
	N° Cpte	Libellés		Annulations	Inscriptions nettes		Total	Annulations		Inscriptions nettes	Total	
60	ACHATS		281 000		17 000	70	RECETTES D'EXPLOITATION		3 000 000		100 000	100 000
	602 / Achats stockés		54 000				706 / Droits de place et location		3 000 000		100 000	100 000
	6022 - Fournitures consommables		54 000									
	606 / Ach. non stockés de mat et fournitures		227 000		17 000							
	6061 - Fournitures non stockables		187 000		17 000							
	6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipt		8 000									
	6064 - Fournitures administratives de bureau		32 000									
61	SERVICES EXTERIEURS		331 250				EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES		148 141			
	613 / Locations		120 500									
	615 / Entretien et réparations		209 250									
	617 / Etudes et recherches		1 500									
	618 / Divers (documentation, abonnements)											
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		42 000	-17 000	-17 000							
	623 / Publicités et insertions		12 000									
	624 / Transports de déchets		17 000		-17 000							
	626 / Frais postaux et de télécommunications		13 000									
	628 / Divers											
64	CHARGES DE PERSONNEL		1 754 000									
	641 / Rémunération du personnel		1 320 000									
	645 / Charges sociales		428 000									
	647 / Autres charges (pharmacie)		6 000									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		605 000		100 000							
	671 / Charges exceptionnelles		605 000		100 000							
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		134 891									
	681 / Dotat° aux amort. - Charges d'exploitat°		134 891									
	TOTAL DEPENSES COURANTES		3 148 141	-17 000	100 000							
	AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT											
	TOTAL GENERAL		3 148 141	-17 000	117 000				3 148 141		100 000	100 000

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis,
en séance du samedi 20 novembre 1993

